

DEMANDE DE DEROGATION

aux périmètres scolaires

2024/2025

La dérogation de secteur est accordée sous réserve de places disponibles dans l'école demandée, priorité étant donnée aux enfants relevant du secteur de l'école.

M. Mme agissant en qualité de
domicilié(e)

Tél. domicile Portable

Profession Mère : Père :

Employeur
(renseignements obligatoires) (renseignements obligatoires)

I - NOM DE L'ELEVE

PRENOM

né(e) le à Garçon Fille

Domicile au moment de la rentrée scolaire
.....

École fréquentée actuellement (b)	École dans laquelle devrait être scolarisé l'enfant (b)	La famille sollicite une dérogation pour l'admission de l'enfant dans l'école ci-après (b)
..... Classe suivie Classe Classe

Date du changement d'école : à la prochaine rentrée scolaire à partir du

Frère(s) et sœur(s)

NOM Prénom	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté actuellement
.....

II – MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE (a)

Garde nourrice agréée

Garde parent proche

Continuité pédagogique

Regroupement fratrie

Autre

Joindre à l'appui de votre demande toute pièce justificative permettant de vérifier les motifs énoncés (c).

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette demande.

A le

(a) Cocher la case correspondante

(b) préciser le nom de l'école et l'adresse précise

(c) Cf. liste des pièces à fournir



Les demandes de dérogations sont à déposer au Pôle Education Enfance Jeunesse

- **1^{ère} Commission en Mai** (date non déterminée à ce jour)
- **2^{ème} Commission en Août** (date non déterminée à ce jour)

Toute demande déposée après cette date sera irrecevable sauf circonstance particulière.
La décision quant à la suite réservée, sera prise par la Commission de dérogations.

PARTIE RESERVÉE au PEEJ- Mairie de Saint Vincent de Tyrosse

N° 2024 /

AVIS de la COMMISSION 2024
Mai Août Exceptionnelle

La commission se réunit deux fois par an en juin et août pour examiner les dossiers de demande

en fonction des effectifs des écoles et de critères particuliers: les deux parents travaillent et la garde de l'enfant est confiée à ses grands-parents ou à une assistante maternelle agréée ou nourrice déclarée et de la présence de fratrie dans l'école.

AVIS du directeur de l'école
qui doit normalement accueillir l'élève :

Date, signature et cachet de l'école

AVIS du directeur de l'école
dans laquelle les parents souhaitent l'admission de l'élève :

Date, signature et cachet de l'école

DECISION du Maire de la commune de résidence

Date, signature et cachet de la Mairie

DECISION du Maire de la commune d'accueil

Date, signature et cachet de la Mairie

Après décision, le Maire de la commune d'accueil informe les parents et retourne le présent formulaire. Ce dernier se charge de communiquer la décision prise aux directeurs d'école concernés.

DECISION SUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Demande accordée

Demande refusée

Signature du Maire

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le